

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

## La rage du raton laveur toujours présente à Saint-Jean-sur-Richelieu **LES CITOYENS SONT INVITÉS À DEMEURER VIGILANTS**

**Longueuil, le 19 novembre 2007** – Bien que des opérations de contrôle aient été menées cet été, la rage du raton laveur est toujours présente sur le territoire de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu. En effet, au cours des deux derniers mois, des citoyens de la municipalité ont signalé à Services Québec les carcasses de deux ratons laveurs se trouvant à proximité de secteurs résidentiels. Les analyses faites sur les animaux ont démontré qu'ils étaient infectés par la rage du raton laveur. « Pour prévenir la propagation de la rage chez les animaux et chez les humains, nous demandons aux citoyens d'être très vigilants, même pendant la saison froide, affirme D<sup>re</sup> Jocelyne Sauvé, directrice de santé publique de la Montérégie. Les ratons laveurs, les mouffettes et les renards réduisent leurs activités pendant l'hiver, mais continuent à circuler et à demeurer actifs ».

Cet avis de vigilance est également valable pour les résidents de Mont-Saint-Grégoire, Saint-Alexandre, Sainte-Anne-de-Sabrevois et Saint-Blaise-sur-Richelieu.

### **Pour assurer la sécurité de la population, nous invitons les citoyens à :**

- Faire vacciner contre la rage les chiens et les chats. Consulter un vétérinaire si les animaux de compagnie présentent des symptômes compatibles avec la rage, tels un changement de comportement (agressivité inhabituelle, abatement ou isolement), de la paralysie ou de la désorientation;
- Signaler les ratons laveurs, mouffettes ou renards qui semblent désorientés, anormalement agressifs, paralysés ou morts à **Services Québec : 1 877 644-4545**;
- Ne jamais approcher les animaux sauvages ou inconnus;
- Consulter un vétérinaire pour évaluer la pertinence de faire vacciner contre la rage les autres animaux allant à l'extérieur;
- En cas de morsure, laver la plaie à l'eau et au savon pendant 10 minutes et communiquer rapidement avec le service Info-Santé de votre localité.

Cette année, 63 cas de rage du raton laveur ont été répertoriés chez des ratons et des mouffettes sur le territoire de la Montérégie, alors que l'an dernier, seulement 4 cas avaient été découverts. Au total, cinq opérations de contrôle se sont tenues dans les régions de la Montérégie et de l'Estrie, entre les mois de juin et de septembre 2007.

Éliminer la rage du raton est un travail de longue haleine et les expériences vécues en Ontario et au Nouveau-Brunswick démontrent qu'il faut prévoir plusieurs années pour venir à bout du problème. Les opérations de contrôle effectuées cette année au Québec ont prouvé leur efficacité ailleurs au Canada.

Rappelons que la rage est une maladie incurable et mortelle chez les animaux et chez les humains. Elle se transmet à l'homme par une morsure ou un contact de la salive d'un animal infecté avec une plaie fraîche ou une muqueuse. La maladie peut être prévenue chez l'humain par l'administration rapide d'un vaccin. Par ailleurs, aucun cas de rage humaine n'a été déclaré au Québec depuis 2000.

Les activités de surveillance de la rage du raton laveur sont guidées par les recommandations du comité scientifique auquel participent des représentants du ministère de la Santé et des Services sociaux, des directions de santé publique des agences de la santé et des services sociaux de la Montérégie et de l'Estrie, du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, de l'Agence canadienne d'inspection des aliments et de la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal.

Pour plus de détails sur les opérations de contrôle et sur la rage en général, consultez l'adresse suivante: [www.rageduratonlaveur.gouv.qc.ca](http://www.rageduratonlaveur.gouv.qc.ca).

- 30 -

**Source :** Direction de santé publique  
Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie

**Renseignements :** François Simard  
Agent d'information  
450 928-6777, poste 4086